



Association d'intérêt général

# RAPPORT D'ACTIVITÉ

2024

## Résidence Marielle Franco

Première Urgence Femmes  
Victimes de Violences

# Bilan de l'activité

## 2024

**D**epuis son inauguration en janvier 2019, la Résidence Marielle Franco, dispositif d'accueil de première urgence pour les femmes victimes de violences et leurs enfants, s'efforce d'offrir une mise en sécurité de niveau 1, un soutien quotidien ainsi qu'un accompagnement spécialisé aux personnes qu'elle accueille. Dans ce lieu, une prise en charge adaptée est proposée aux femmes fuyant des situations de violences conjugales et/ou intrafamiliales. Le dispositif vise également à protéger ces femmes et leurs enfants en :

- leur garantissant une sécurité immédiate,
- leur proposant un hébergement d'urgence de qualité,
- évaluant leur situation en termes de violences de manipulation,
- les accompagnant vers un mieux-être, afin de leur permettre d'intégrer un dispositif de droit commun en fin de séjour.

**L'inauguration du dispositif a été rendue possible grâce à une collaboration étroite entre le Conseil Départemental du Val-de-Marne et la DRIHL UT 94** (Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement, unité territoriale 94). Sur un plan opérationnel, le partenariat approfondi mené avec le SIAO 94 (Service intégré de l'accueil et de l'orientation du Val-de-Marne)

### TÉMOIGNAGE

de Madame T.

*« Notre arrivée dans la structure m'a déboussolée. J'avais l'impression de tout perdre, et de devoir tout recommencer à zéro. L'équipe a su me laisser me reposer avant d'évoquer ma situation. Je ne pensais pas rencontrer autant de femmes comme moi en l'espace de deux mois. Même si c'était difficile, c'était rassurant. Jamais mes enfants et moi nous n'oublierons cette expérience. »*



et la DHFV (Direction de l'hébergement des familles vulnérables) du Val-de-Marne garantit un accueil quotidien aux familles nécessitant une mise en sécurité et une réorientation adaptée à l'issue de leur prise en charge. Cette collaboration repose sur des échanges quotidiens par courriels et des réunions régulières dans le cadre de comités techniques et de pilotage.

**Les professionnels de la Résidence Marielle Franco travaillent également au sein d'un réseau partenarial solide**, tissé avec des structures locales telles que les EDS (espaces départementaux des solidarités), le CIDFF (Centre d'information sur les droits des femmes et des familles) et les commissariats. Ce travail en réseau est fondamental pour optimiser la prise en charge des femmes victimes de violences et de leurs enfants en leur offrant un accompagnement spécifique assuré par des professionnels compétents et qualifiés.

# 1. LA PRISE EN CHARGE

## Données annuelles 2024

- **Nombre de personnes hébergées :** 102 ménages, soit 240 personnes, parmi lesquelles 102 femmes et 138 enfants.
- **Moyenne quotidienne :** 25 personnes.
- **Taux d'occupation annuel :** 64,12 %.  
Dépendants des orientations effectuées, nous ne pouvons accueillir directement le public victime.
- **Nombre de sorties au cours de l'année :** 89 ménages, soit 212 personnes, dont 89 femmes et 123 enfants.
- **Taux de rotation :** 88,33 %.

**A**u cours de l'année 2024, 121 orientations ont été effectuées par le SIAO 94 (58 orientations) et la DHFV (63 orientations).

Nous avons noté 28 refus de prise en charge, pour divers motifs recensés ci-dessous.

- 9 refus émanaient de la structure/des orienteurs :
  - 2 pour cause de Résidence complète,
  - 7 pour proximité du lieu d'accueil ou défaut de protection.
- 4 orientations ne sont pas allées à leur terme (maintien en hospitalisation ou changement d'orientation).
- 15 refus provenaient des personnes orientées. Parmi eux figuraient :
  - 8 refus de mise en protection ou du contrat de séjour,
  - 1 non-réponse,
  - 6 refus pour cause de solution avec hébergement trouvée dans le réseau personnel.

Par ailleurs, en 2024 :

- 10 familles ont été maintenues après avoir été accueillies au cours de l'année 2023,
- 92 nouvelles admissions, correspondant à 213 personnes (dont 92 adultes et 121 enfants), ont été réalisées.

La prise en charge à Marielle Franco, d'une durée initiale de 15 jours, est renouvelable trois fois, jusqu'à 2 mois maximum. La première quinzaine de prise en charge permet de mettre immédiatement en sécurité les femmes victimes de violences et leurs enfants, ainsi que d'évaluer leur situation de danger liée aux violences et leur capacité à se protéger.

## ► L'ACCUEIL EN URGENCE

### Une mise en sécurité de premier niveau sur un site sécurisé

La phase d'accueil est la plus importante de notre accompagnement. Au cours de l'année 2024, 102 femmes et 138 enfants ont pu bénéficier d'une prise en charge au sein de la Résidence Marielle Franco, soit 240 personnes au total.

Être accueillie avec bienveillance, écoute et respect, est primordial pour une personne victime de violences. Cela lui permet de se sentir écoutée, comprise et soutenue émotionnellement, ce qui favorise la restauration de sa confiance. Il est essentiel de souligner que le processus de reconstruction de la personne victime ne peut commencer que lorsqu'elle est mise en sécurité, à l'abri de la menace constante de l'agresseur présumé.

Face à l'urgence des situations rencontrées, l'équipe de la Résidence Marielle Franco garantit aux familles un accueil le jour même de leur orientation, en fonction de leurs possibilités. **En 2024, 93,47 % des femmes accueillies l'ont été le jour de leur orientation.**

### Délais entre l'orientation et l'admission (92 admissions)

	Nombre	Pourcentage
J0	86	93,47
J+1	4	4,37
J+2	1	1,08
J+3	1	1,08

## La confidentialité du lieu

Une fois son accueil validé, la famille orientée reçoit un **point de rendez-vous à l'extérieur de la structure** qui, grâce à cette première mesure de sécurité, conserve la confidentialité de son adresse et reste suffisamment éloignée des éventuels accompagnants de la famille. La mise en protection individuelle permet de protéger le site et les autres familles hébergées. L'adresse exacte de la Résidence n'est jamais communiquée et, si besoin, chaque femme peut être accompagnée en vue d'une domiciliation, notamment auprès de notre partenaire Tremplin 94. L'**obligation de confidentialité du lieu d'accueil** permet aussi aux femmes de comprendre que, par la suite, le meilleur moyen qu'elles auront de se protéger sera de commencer par assurer elles-mêmes leur protection. Cette obligation leur permet aussi de réaliser d'éventuels allers-retours entre leur domicile et la Résidence.

## Vidéosurveillance et protection

La Résidence Marielle Franco est placée sous vidéosurveillance 24 heures sur 24. Le bâtiment est équipé de caméras stratégiquement installées dans les zones de danger potentiel, à savoir les entrées et les couloirs donnant accès aux appartements. Les caméras relaient les images, enregistrées en continu, sur un système informatique à partir duquel elles peuvent être visionnées 24 heures sur 24. Ces images peuvent aussi être consultées par les agents de surveillance en ronde sur d'autres sites, depuis leur téléphone de service.

## Site en accès restreint

La Résidence est accessible depuis trois sas de sécurité : le portail extérieur, la grille d'accès

au bâtiment et la porte d'entrée. Équipés de serrures, ces trois endroits ne sont accessibles qu'aux personnes accueillies et aux professionnels autorisés à être présents sur le site. Les résidentes et les professionnels ne laissent entrer personne dont l'intervention n'a pas été programmée : sans information préalable, les personnes étrangères au Service ne sont pas autorisées à entrer sur le site.

## Modularité de l'hébergement pour répondre aux besoins des familles orientées

**Les familles accueillies sont hébergées en logements partagés**, dans des appartements de type 3 ou 4. Chaque famille dispose de sa propre chambre. Seules les parties communes sont partagées.

### Les maîtresses de maison préparent les logements en fonction de la composition de la famille reçue.

Il est essentiel que chaque personne accueillie dispose de son propre lit et linge de lit, ainsi que des produits nécessaires en matière d'hygiène, d'habillement et d'alimentation. Pour répondre à ces besoins, des **kits alimentaires et d'hygiène** sont remis aux femmes en ayant besoin, soit parce qu'elles ont dû fuir leur domicile en urgence sans pouvoir emporter leurs affaires, soit parce qu'elles manquent de ressources. Pour les femmes dont le kit alimentaire est épuisé, l'AUVM peut aussi débloquer une **aide financière** d'une semaine, en attendant que le service social de secteur traite leur demande d'aide financière départementale.

### En outre, un dressing solidaire permet aux femmes qui le souhaitent de choisir des vêtements

pour elles-mêmes ou leurs enfants. Lorsqu'elles ont quitté leur domicile en urgence, les femmes accueillies n'ont parfois pas eu le temps ou les moyens d'emporter suffisamment de vêtements en toute sécurité. Le dressing solidaire leur permet d'accéder à des vêtements propres et confortables répondant à leurs besoins immédiats. En leur offrant la possibilité de choisir elles-mêmes les vêtements qui leur conviennent, le dressing solidaire participe à la préservation de leur dignité et de leur estime de soi – particulièrement importantes lorsque l'on vient de fuir une situation de violences susceptible d'avoir affecté sa confiance en soi. Cette possibilité les aide à retrouver un sentiment d'autonomie et à reprendre le contrôle de leur vie.

### TÉMOIGNAGE

de Madame G.

*« Quand je suis arrivée à la Résidence, j'étais fatiguée et couverte de bleus. Les professionnels ont su me regarder avec bienveillance, sans me donner l'impression d'être jugée, et j'ai enfin pu évoquer ce que je vivais. Venue sans aucun bagage, j'ai pu choisir des vêtements pour ma fille et moi. La référente a ensuite collaboré avec la police pour que je puisse récupérer mes affaires à mon domicile. »*



## Compositions familiales (102 ménages)

	Nombre	Pourcentage
Femme isolée	21	20,59
Femme + 1 enfant	38	37,25
Femme + 2 enfants	32	31,38
Femme + 3 enfants	8	7,84
Femme + 4 enfants	3	2,94

En 2024, la majorité des femmes mises en protection avaient des enfants (79,41 % d'entre elles).

**Lors de l'accueil, l'ensemble de l'équipe se présente aux familles.** Une attention particulière est portée à la présentation des agents de veille, car certaines femmes peuvent éprouver un sentiment d'insécurité en présence d'hommes. Pour apaiser ces craintes, un membre de l'équipe de jour accompagne systématiquement les agents de veille lors de leur première rencontre avec les résidents, afin de les rassurer et de faciliter les présentations.

### L'évaluation et la réorientation

L'équipe de la Résidence Marielle Franco comprend des travailleurs sociaux et des maîtresses de maison diplômés, ainsi qu'un intervenant partenaire, prestataire externe spécialisé en veille et sécurité. L'équipe est supervisée par une cheffe de service, en journée, et soutenue par une astreinte. Une psychologue détachée de la Direction départemen-

tale de la Protection maternelle et infantile (PMI) du Val-de-Marne intervient à mi-temps auprès des femmes victimes de violences et de leurs enfants. Elle est notamment présente les mardis, et participe aux temps de réunion afin que chaque situation soit évaluée en prenant en compte toutes ses dimensions. Les professionnels de la Résidence sont présents et joignables 24 heures sur 24, et 365 jours par an.

**Les rendez-vous organisés par l'équipe pluridisciplinaire permettent d'évaluer les besoins de la victime** en termes de sécurité, de soins et de soutien psychologique, juridique et financier, afin d'élaborer un plan d'intervention urgent, personnalisé et priorisé. Cette évaluation est réalisée en collaboration avec les partenaires locaux, notamment l'assistante de service social du secteur.

De plus, grâce à leur présence quotidienne auprès des résidentes et dans les logements, les maîtresses de maison fournissent à l'équipe des observations précises et détaillées, des informations concrètes qui, croisées avec les observations des différents intervenants, enrichissent l'évaluation des besoins de la famille, notamment sur les aspects liés à la parentalité et la gestion de la vie quotidienne.

**L'équipe offre aux femmes un accompagnement renforcé dans les domaines de la protection, des démarches judiciaires et de l'accès aux droits.** Les travailleurs sociaux leur expliquent leurs droits et contactent :

- les assistants sociaux pour l'ouverture de ces droits,
- les juristes des associations locales s'agissant des

demandes d'aide juridictionnelle et des démarches liées à un divorce, une ordonnance de protection ou une procédure pénale.

**Les travailleurs sociaux apportent un soutien important aux femmes en les aidant à préparer leurs dépôts de plainte** de manière adaptée, et en constituant des dossiers de preuve avant de les accompagner au commissariat.

**La question de leur sécurité et de leurs liens avec l'auteur présumé des violences est régulièrement abordée** avec elles, afin de s'assurer qu'elles ne sont pas en danger, certaines d'entre elles n'étant pas toujours en mesure de signaler un problème aux professionnels.

**Dans certaines situations, l'auteur présumé des violences a placé sa victime dans un état d'emprise et d'isolement tel qu'elle éprouve de grandes difficultés à se déplacer seule.** Les professionnels accompagnent physiquement les femmes dans ce type de situation, pour leur expliquer le fonctionnement des transports et les rassurer. Ainsi, des familles

ont été accompagnées pour réaliser leurs courses alimentaires, se rendre à des rendez-vous médicaux ou récupérer des aides alimentaires, ce qui leur a permis de se familiariser avec les transports et de gagner en autonomie. Il arrive aussi fréquemment que les professionnels accompagnent les femmes accueillies à leurs **rendez-vous judiciaires et/ou médicaux**. En raison de leur situation, ces femmes sont souvent isolées et dépourvues de réseau familial et/ou amical fiable. Pour leur permettre d'exercer pleinement leurs droits, nous levons les obstacles sur lesquels nous pouvons agir.

**Les professionnels étant présents à la Résidence Marielle Franco du lundi au dimanche, non seulement en journée mais aussi en soirée (jusqu'à 20 ou 21 heures), l'accompagnement y est quotidien.** Les fins de journée peuvent être source d'angoisse pour les femmes et les enfants accueillis, qui ont parfois besoin d'être rassurés ou simplement de partager un moment convivial. En réponse à cette demande, les maîtresses de maison organisent plusieurs fois par semaine des **activités collectives en fin d'après-midi**.

De plus, les **travailleurs sociaux présents le soir** rendent visite aux femmes et aux enfants dans leurs appartements, tout en restant disponibles au bureau en cas de besoin. La présence des professionnels et du personnel de veille apporte un sentiment de sécurité relevé par les familles.

**L'équipe de la Résidence Marielle Franco collabore étroitement avec plusieurs associations et partenaires locaux.** Une avocate a pu intervenir sur le site en juillet 2024, afin d'aborder avec les femmes la question de l'aide juridictionnelle et des procédures JAF (juge aux affaires familiales), de répondre à leurs éventuelles questions et inquiétudes, et de les informer sur la possibilité d'être reçues en rendez-vous individuels. Par ailleurs, le partenariat engagé avec le CPEF (Centre de planification familiale) s'est poursuivi au cours de l'année 2024. Il permet d'orienter les familles en urgence et de mettre en place un suivi médical adapté à leur situation.

**En 2024, 82,35 % des évaluations réalisées ont mis en évidence des situations de violences conjugales et/ou intrafamiliales.** Afin que ces évaluations permettent d'analyser finement les situations tout en facilitant le travail assuré par le SIAO 94 et la DHFV sur les sorties, la note d'orientation a été adaptée aux besoins et éléments remontés par les partenaires du dispositif. Par ailleurs, 14,29 % des situations accueillies n'ont pas pu être évaluées avant la sortie des familles.



## Prise en charge de Madame K., victime de violences conjugales

**M**adame K., 28 ans, enceinte de cinq mois et mère d'un petit garçon de 18 mois, franchit les portes de Marielle Franco à la suite d'une hospitalisation due aux violences infligées par son compagnon, le visage tuméfié et marqué par l'angoisse. Les violences qu'elle subit se sont accentuées depuis la naissance de son fils. À plusieurs reprises, elle a envisagé de partir, sans jamais réussir pour autant à « sauter le pas ». **La dernière agression dont elle a été victime était telle que des voisins ont contacté la police.** L'intervention des forces de l'ordre en pleine nuit lui a permis de quitter le domicile familial en urgence, et d'être prise en charge par les pompiers pendant que son fils l'était par une amie.

### Un parcours marqué par l'isolement

Madame K. a rencontré son conjoint durant ses études. Celui-ci est devenu physiquement violent à la naissance de son fils. **Sous emprise depuis plusieurs années et progressivement isolée de ses proches, elle a perdu tout soutien extérieur**, à l'exception d'une amie. Ses rares tentatives pour renouer avec sa famille se sont heurtées à la jalousie et au contrôle de son mari. Par ailleurs, sous la pression de ce dernier, elle a dû abandonner ses études pour se consacrer entièrement à la gestion du foyer. Cette dépendance économique a renforcé son sentiment d'impuissance et l'a maintenue dans la relation toxique entretenue avec son conjoint.

**Le fils de Madame K., âgé de 18 mois et témoin des violences, présente déjà des comportements inquiétants**, tels que des troubles du développement et du langage, associés à une communication violente.

### La mise en sécurité

**Dès l'arrivée de Madame K. au point de rendez-vous, des mesures de cybersécurité sont prises** pour assurer sa protection au sein du lieu d'accueil. Son téléphone est vérifié pour éviter que l'adresse de la Résidence ne puisse être localisée. De plus, une domiciliation est demandée auprès d'une autre association afin de sécuriser la réception de ses courriers.

**Sur le plan juridique, nous accompagnons Madame K. à son dépôt de plainte.** Nous la mettons en lien avec une avocate, qui l'aide à rassembler les preuves nécessaires (certificats médicaux, témoignages de voisins, traces des violences passées). Ensemble, elles sollicitent une ordonnance de protection pour éloigner le conjoint violent et garantir la sécurité de Madame K., de son fils et de l'enfant à naître.

**« Ses rares tentatives pour renouer avec sa famille se sont heurtées à la jalousie et au contrôle de son mari. »**

### Un soutien à la parentalité et à la reconstruction familiale

Dès ses premiers jours à Marielle Franco, Madame K. rencontre une psychologue partenaire détachée de la DPMI (Direction de la Protection maternelle et infantile), qui intervient au sein de la Résidence. Dans ce cadre, elle travaille sur l'origine des violences subies. **Des séances hebdomadaires sont mises en place afin d'offrir un espace d'écoute et de parole à Madame K. et son fils.** Le premier objectif de ces séances est d'apaiser leurs angoisses et de les accompagner dans l'expression de leurs émotions.

Consciente des impacts des violences sur la dynamique familiale et le développement de l'enfant, **l'équipe de Marielle Franco accompagne Madame K. dans sa gestion du quotidien** (organisation des repas, coucher, jeux...) dans le cadre de séances, individuelles ou en petits groupes, qui lui permettent d'appréhender les réactions de son fils et d'envisager au mieux l'arrivée de sa fille.

Madame K. et son fils participent également à des **ateliers de sophrologie et des séances de relaxation.**

### Vers un nouveau départ

Après 15 jours passés par Madame K. et son fils dans la structure, des préconisations de sortie sont envisagées. L'objectif est de permettre à cette résidente et ses enfants d'être pris en charge dans d'autres structures, et ainsi de travailler à une réinsertion plus durable. **Une orientation en centre maternel est envisagée** afin que Madame K. puisse accueillir sa fille en toute sécurité et en étant accompagnée.

Ce parcours, bien que semé d'embûches, reflète la capacité de résilience de Madame K. et de son fils. Il souligne aussi l'importance non seulement d'un accompagnement global et pluridisciplinaire, mais aussi et surtout d'un lieu sécurisé, pour permettre aux personnes accueillies d'envisager plus sereinement la suite de leur vie. Grâce à l'engagement et à la coordination des professionnels de Marielle Franco, **la famille de Madame K. reprend peu à peu le contrôle de son destin**, pour s'ancrer dans un futur plus serein et sécurisant. ■

## Évaluations des violences (102 ménages)

	Nombre	Pourcentage
Violences conjugales	83	81,37
Situation non évaluée	15	14,71
Violences intrafamiliales	1	0,98
Conflit conjugal	1	0,98
Autre (tierce personne ou proxénétisme)	2	1,96

Le travail de l'équipe, pluridisciplinaire et mené en coordination avec nos partenaires, permet une analyse approfondie des situations. La comparaison des violences que les femmes peuvent identifier et exprimer à leur arrivée avec celles évaluées par l'équipe à leur départ met souvent en évidence leur tendance à minimiser les faits qu'elles ont vécus, en particulier quand il s'agit de violences verbales et de menaces de mort. Cette minimisation est liée à la situation d'emprise dans laquelle elles se trouvent.

## L'évolution des violences déclarées entre le début et la fin de prise en charge (102 femmes)

*N. B. Le total des pourcentages est supérieur à 100 %, une femme pouvant avoir été confrontée à plusieurs types de violences.*

Types de violences	Violences déclarées à l'entrée		Violences évaluées pendant la prise en charge	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Psychologiques	90	88,24	79	77,45
Verbales	30	29,41	72	70,59
Physiques	81	79,41	67	59,80
Financières	39	38,23	31	30,39
Menaces de mort	13	12,74	30	29,41
Sexuelles	27	26,47	27	26,47
Administratives	29	28,43	17	16,67
Cyber-violences	4	3,92	8	7,84

À la fin de la première période d'accueil de 15 jours, la résidente peut, si besoin, solliciter une **prolongation** de sa prise en charge pour une durée supplémentaire de deux semaines. Cette prolongation peut être accordée jusqu'à trois fois, en accord avec le SIAO 94 et la DHFV du Conseil Départemental du 94, et selon l'évaluation de la situation de la femme concernée et de ses besoins en matière de protection et de soutien. L'AUVM se réserve le droit de rompre la prise en charge en cas de non-respect du contrat de séjour et/ou pour la sécurité de la Résidence.

En plus d'évaluer le respect du contrat de séjour et de la sécurité par les familles, l'équipe éducative les sensibilise aux points de **sécurité** auxquels elles doivent porter une attention particulière. Ainsi, elle accompagne les résidentes sur des sujets tels que la cybersécurité, la prise de distance avec les personnes et les lieux liés à l'auteur présumé ou connus de lui, et la **gestion des informations personnelles partagées avec les administrations**. Par exemple, une victime peut voir sa sécurité compromise si elle consulte un médecin dans la ville de la Résidence tout en adhérant à une mutuelle à laquelle l'auteur présumé a accès : ce dernier pourrait découvrir l'adresse de la consultation via la mutuelle commune.



## Démarches de protection (102 femmes)

	Nombre de démarches effectuées à l'entrée	Nombre de démarches effectuées lors de la prise en charge	Total des démarches effectuées	
			Nombre	Pourcentage
Suppression de la géolocalisation	85	8	93	91,18
Blocage du numéro de téléphone de l'auteur	63	17	80	78,43
Plainte	45	20	65	63,72
Demande de domiciliation	5	41	46	45,10
Main courante	9	23	32	31,37
Requête JAF (juge aux affaires familiales) pour divorce ou garde d'enfants	2	20	22	21,57
OP (ordonnance de protection)	2	12	14	13,72
Changement de puce téléphonique	4	7	11	10,78
Modification des mots de passe des réseaux sociaux	3	5	8	7,84
Non-usage de la carte vitale et de la mutuelle	2	3	5	4,90
Création d'une adresse électronique	0	4	4	3,92
Vérification du véhicule auprès d'un garage	2	0	2	1,96
Réinitialisation téléphonique	1	1	2	1,96
TGD (téléphone grave danger)	1	0	1	0,98



L'équipe de la Résidence Marielle Franco accorde une grande importance à la cybersécurité des femmes **avant même leur arrivée au point de rendez-vous** : chacune d'entre elles est invitée à désactiver la localisation de son téléphone, ainsi qu'à bloquer les numéros de l'auteur présumé des violences et des personnes de son entourage susceptibles de représenter un danger, en amont de son arrivée. Ainsi, avant d'être accueillies, 61,76 % des femmes avaient déjà bloqué le numéro de l'auteur, 83,33 % d'entre elles avaient désactivé la localisation de leur téléphone. Ce travail préparatoire, réalisé avant même la première rencontre physique avec l'équipe, montre la confiance que les professionnels parviennent à instaurer dès le premier contact téléphonique.

Les professionnels interviennent également sur les aspects relatifs aux droits et devoirs des personnes. Ils expliquent la législation aux résidentes qui l'ignorent ou en rappellent certains points importants ; ils les informent sur les démarches judiciaires et les préparent à déposer plainte avant leur rendez-vous au commissariat ; ils les accompagnent physiquement à ces rendez-vous si nécessaire.

## Le soutien psychologique, enjeu important de la prise en charge

En 2024, 110 rendez-vous ont été proposés avec la psychologue détachée de la PMI du Val-de-Marne, qui intervient à mi-temps à la Résidence Marielle Franco (pour 104 rendez-vous honorés). Offrir un soutien psychologique aux femmes victimes de violences ainsi qu'à leurs enfants est nécessaire pour les aider à amorcer le dépassement des traumatismes subis. **Ce soutien se décline de plusieurs manières :**

- La psychologue propose des **entretiens individuels confidentiels**, au cours desquels les femmes peuvent s'exprimer en toute sécurité, les informations fournies n'étant partagées qu'avec leur consentement. Ces entretiens leur offrent un espace dédié où elles peuvent se décharger, exprimer leurs émotions et partager leurs ressentis. Pendant ce temps, les enfants participent à des activités avec les maîtresses de maison dans la « salle enfance ».
- Les femmes qui le souhaitent peuvent également être orientées vers des **partenaires extérieurs**

(psychologues en libéral, associations d'aide aux victimes, psychiatres, centres médico-psychologiques ou instituts spécialisés dans le traitement du stress post-traumatique).

Toutefois, certaines femmes préfèrent ne pas rencontrer la psychologue, par peur de revivre des expériences douloureuses, ou en raison de préjugés. Bien que consciente des difficultés engendrées par ce choix, l'équipe le respecte. **Si nécessaire, la psychologue se rend dans les appartements pour se présenter :** il arrive parfois qu'une rencontre en personne aide à dissiper les idées reçues sur son rôle.

### TÉMOIGNAGE

de M., 8 ans

*« Même si la maîtresse de maison m'aidait tous les jours à faire mes devoirs, c'était encore mieux qu'à l'école, car j'avais beaucoup plus de temps pour jouer. »*



## ► LA RÉORIENTATION

Comme évoqué précédemment, **une évaluation précise de la situation dès les 15 premiers jours** de prise en charge permet à l'équipe éducative d'émettre des préconisations de réorientation.

### Préconisations d'orientation (102 femmes)

	Nombre	Pourcentage
Alternative DHFV individuel	35	34,32
Alternative SIAO individuel	18	17,65
Alternative SIAO collectif	9	8,82
Centre Maternel	9	8,82
Alternative DHFV collectif	8	7,84
Évaluation non effectuée	23	22,55

Dès lors que l'équipe de la Résidence Marielle Franco reçoit une orientation via la fiche co-élaborée avec ses différents partenaires, elle prend immédiatement contact avec la femme concernée. Une évaluation du contexte et des derniers événements est effectuée avec la victime, pour qui cet entretien est très important : il permet de la rassurer et de la préparer psychologiquement à son départ.

La prise en charge à Marielle Franco, bien que relativement courte, permet aux femmes de bénéficier d'un « cocon » protecteur, partagé avec d'autres femmes ayant vécu des expériences similaires. Elle poursuit indéniablement un objectif de « rupture » avec le contexte des violences passées qui, chez certaines femmes, peut aussi générer de l'angoisse quand il s'agit de quitter la Résidence pour une autre structure. C'est pourquoi **la sortie est travaillée avec les résidentes dès le début de leur prise en charge.**

### Nombre et types de sorties (102 situations familiales)

	Nombre	Pourcentage
Sortie DHFV	29	28,43
Retour au domicile	17	16,67
Sortie SIAO 94	16	15,69
Maintien Franco	13	12,75
Sortie réseau ou inconnue	9	8,82
Jouissance du domicile conjugal	7	6,86
Centre Maternel	5	4,90
Transfert autre structure niveau 1	4	3,92
Orientation hors Département	2	1,96

Treize situations familiales prises en charge en 2024 ont été maintenues au début de l'année 2025.

L'objectif du dispositif de première urgence à destination des femmes victimes de violences et de leurs enfants est de répondre à un besoin urgent de mise en sécurité, par une mise en protection immédiate. Le travail de collaboration mené avec le Conseil Départemental et le SIAO 94 assure la **fluidité du dispositif** : en 2024, un taux de rotation important, de 88,33 %, a été observé. En respectant le délai de prise en charge de 15 jours, renouvelable trois fois, et en orientant les familles vers des dispositifs d'hébergement, nous permettons à un maximum de femmes et d'enfants de bénéficier d'une mise en protection au sein de la Résidence Marielle Franco. Malgré tout, nous relevons une augmentation des sorties prises en charge à l'hôtel (62,50 % des réorientations du SIAO 94, soit 10 sur 16 d'entre elles ; 58,62 % des réorientations de la DHFV, soit 17 sur 29 d'entre elles).

Dès l'arrivée de la résidente au sein de la structure, l'équipe analyse rapidement les risques liés à sa sortie, au regard des entretiens et des temps informels quotidiennement partagés avec elle. Ces moments permettent également à l'équipe d'évaluer le stade auquel celle-ci se trouve dans son cheminement. **L'emprise est puissante.** S'en extraire se révèle long. Même si la prise en

charge au sein de la Résidence met l'accent sur la notion de rupture, certaines femmes ne sont pas encore prêtes à s'éloigner de l'auteur présumé des violences, et ce, malgré les stratégies qu'elles mettent en œuvre. C'est pourquoi, lorsqu'une femme décide de retourner au domicile, l'équipe la prépare à analyser d'éventuelles alertes et à mener les actions adaptées en cas de réapparition des violences. Les professionnels insistent sur un point essentiel de leur sécurité : ne divulguer le lieu d'accueil ni à leur famille ni à leurs amis,

afin de conserver la Résidence comme un lieu de sécurité. La compréhension dont font preuve les professionnels à l'égard des allers-retours des résidentes permet à ces dernières de se sentir rassurées à l'idée de revenir, plutôt que jugées.

**L'absence d'intrusion notée sur la Résidence en 2024 souligne le respect de la confidentialité du lieu.**

Par ailleurs, si une femme venait à être repérée, un transfert vers une autre structure dédiée serait immédiatement organisé.



## Types de sorties réelles via le SIAO 94 et la DHFV (50 réorientations)

N.B. Les sorties réelles ne prennent en compte ni les sorties via le réseau, ni les retours au domicile ni les maintiens dans la structure (39 situations)

SIAO 94 (16 réorientations)		DHFV (34 réorientations)	
Hôtel	10	Hôtel	17
CHU (Centre d'hébergement d'urgence)	2	Logement partagé	5
CHRS (Centre d'hébergement et de réinsertion sociale)	2	Centre Maternel	5
Logement ALTHO (dispositif Alternative à l'hôtel)	1	Logement relais individuel	4
Logement ALT	1	Relais de Thiais	3

La fluidité du dispositif est essentielle. Cependant, sur les 50 réorientations effectuées par le SIAO 94 et la DHFV en 2024, seules 46 % l'ont été vers des structures d'accueil, contre 54 % vers des prises en charge hôtelières. **Le recours à l'hôtel comme solution de sortie de la structure a provoqué une augmentation des retours au domicile**, qui atteignent 16,67 % des sorties effectuées en 2024. En effet, certaines femmes refusent d'être prises en charge à l'hôtel en raison des conditions dégradées des lieux et des durées limitées de prise en charge.

### TÉMOIGNAGE de Madame K.

« Mon séjour à Marielle Franco m'a permis de réfléchir au futur en toute sécurité. La présence des professionnels et les accès sécurisés nous font presque oublier le danger, ce qui nous permet de nous projeter et d'évoquer les violences sans crainte. »

## 2. LE PUBLIC ACCUEILLI

### ► LES FEMMES ACCUEILLIES

#### Tranches d'âge (102 femmes)

	Nombre	Pourcentage
18-25 ans	21	20,59
26-35 ans	52	50,98
36-45 ans	25	24,51
+ de 45 ans	4	3,92

Au cours de l'année 2024, nous avons accueilli une **majorité de femmes jeunes**, âgées de moins de 36 ans. Souvent, ces femmes sont particulièrement vulnérables aux différentes formes de violences. Elles représentaient 71,57% des femmes accueillies en 2024.

#### Situations administratives (102 femmes)

	Nombre	Pourcentage
Situation administrative complète	60	58,82
Situation administrative incomplète	31	30,40
En cours de régularisation (récépissé de 1 <sup>re</sup> demande ou attestation de dépôt d'une demande de titre de séjour ; visa...)	9	8,82
Situation administrative inconnue	2	1,96

Il est important de noter qu'en 2024, **notre dispositif d'accueil a majoritairement hébergé des femmes dont les droits administratifs étaient complets**. Comparée aux années précédentes, la tendance s'est inversée.



Cependant, parmi les femmes accueillies, elles restaient nombreuses dans l'incapacité d'accéder à leurs droits pour des raisons liées à leur situation d'emprise.

Soulignons également que **toutes les femmes victimes de violences peuvent être prises en charge à Marielle Franco**, quelle que soit leur situation administrative.

### Situations au regard de l'insertion professionnelle (102 femmes)

En 2024 :

- 18 femmes se trouvaient en situation d'emploi,
- 5 en situation de formation,
- 78 sans emploi (parmi lesquelles au moins 31 femmes ne disposaient pas d'autorisation administrative de travail),
- 1 femme se trouvait dans une situation inconnue, ayant quitté la Résidence avant la fin de la période d'évaluation.

**La majorité des femmes accueillies à la Résidence Marielle Franco étaient sans emploi.** Cette situation s'explique par plusieurs facteurs :

- certaines résidentes ne disposaient pas de l'autorisation administrative nécessaire pour travailler,
- d'autres n'étaient pas en mesure de chercher un emploi, ou de se diriger vers les services appropriés,
- enfin, certaines femmes étaient entravées par l'auteur présumé des violences intrafamiliales, qui les empêchait de travailler (cas fréquent) ou élaborait des stratégies pour les en empêcher. En effet, une femme financièrement indépendante étant plus susceptible de quitter le domicile, l'indépendance financière joue un rôle crucial dans le processus de sortie de l'emprise.

### Situations financières (102 femmes)

En 2024 :

- 48 femmes, soit **47,06 % des résidentes accueillies, n'avaient accès à aucunes ressources** (parmi elles, 31 se trouvaient en situation administrative incomplète) ;
- 23 femmes, soit 22,55 % des résidentes mises en protection au sein de la Résidence, étaient en situation d'emploi et/ou de formation ;
- 31 femmes bénéficiaient de minima sociaux,

de prestations familiales ou encore d'une allocation de retour à l'emploi.

Les victimes sont souvent empêchées d'accéder à l'insertion professionnelle comme aux ressources (voir paragraphe précédent). Cet aspect fait partie de l'emprise exercée par les auteurs présumés sur leurs victimes.

### Revenus du travail (21 personnes en emploi et/ou formation dont nous connaissons la rémunération)

*N.B. Deux femmes suivaient une formation non rémunérée*

	Nombre	Pourcentage
Moins de 500 euros	1	4,76
Entre 501 et 800 euros	1	4,76
Entre 801 et 1 200 euros	4	19,05
Entre 1 201 et 1 500 euros	5	23,81
Entre 1 501 et 2 000 euros	6	28,58
Plus de 2 000 euros	2	9,52
Rémunération inconnue	2	9,52

### Type de ressources (102 femmes)

*N.B. Certaines personnes peuvent cumuler plusieurs prestations sociales, ou un salaire et des prestations sociales.*

	Nombre	Pourcentage
Sans ressources	48	47,06
Minima sociaux	31	30,40
Prestations sociales	24	23,53
Revenus du travail	18	17,65
Allocation de retour à l'emploi	4	3,92
Indemnités de formation	3	2,94

## L'ACCOMPAGNEMENT DES ENFANTS

### Tranches d'âge (138 enfants)

	Nombre	Pourcentage
Moins de 3 ans	66	47,83
Entre 3 et 6 ans	43	31,16
Entre 7 et 10 ans	14	10,14
Plus de 10 ans	15	10,87

En 2024, 138 enfants ont été accueillis à la Résidence Marielle Franco, dont 78,99 % étaient âgés de six ans ou moins. **La forte proportion de jeunes enfants**, et ce, depuis l'ouverture de la Résidence, est prise en compte : ces enfants sont particulièrement vulnérables aux conséquences des violences intrafamiliales, susceptibles d'affecter gravement leur développement émotionnel, social et cognitif.





**La grossesse est souvent un facteur déclenchant, ou amplificateur, des violences conjugales.** Certaines femmes subissent déjà des violences avant leur grossesse, parfois sans en être conscientes, mais le comportement violent de l'auteur présumé s'aggrave fréquemment durant cette période. De plus, son désengagement parental, souvent source de conflits, vient accentuer les angoisses et la vulnérabilité de la victime.

Dans ce contexte, il est important d'apporter un soutien adapté non seulement aux femmes victimes, mais aussi à leurs enfants, particulièrement aux plus jeunes d'entre eux. **Chaque semaine, des temps de LAME (lieux d'accueil mère-enfant) sont organisés** par la psychologue détachée de la DPMI (Direction de la Protection maternelle et infantile) et une référente sociale pour toutes les familles comprenant des enfants de moins de six ans. En 2024, 42 séances de LAME ont été organisées.

En outre, les relations familiales et le bien-être des enfants sont quotidiennement évalués.

**Les enfants bénéficient par ailleurs de temps spécifiquement adaptés à leur âge,** notamment :

- d'un **soutien émotionnel** pour les aider à surmonter la situation complexe qu'ils traversent,
- d'**activités ludiques,**
- d'**aide aux devoirs** à la Résidence. En 2024, parmi les 22 enfants ayant bénéficié de cette aide, 11 étaient scolarisés en maternelle, 5 en primaire et 6 au collège.

Pour garantir la sécurité des femmes, des enfants et des résidentes, nous recommandons aux personnes accueillies de modifier temporairement leurs habitudes. En effet, lorsque l'auteur présumé des violences constate que sa famille ne rentre pas au domicile, il peut essayer de la localiser, notamment à l'école, à l'occasion des

activités extrascolaires des enfants ou sur le lieu de travail de la mère. C'est pourquoi, lors de l'évaluation de la situation, nous mettons en place **trois séances hebdomadaires d'aide aux devoirs**, d'une durée d'une heure et demie chacune. Une salle dédiée a été aménagée au sein de la Résidence pour permettre aux enfants de se concentrer pleinement sur leur travail, et de bénéficier d'un moment privilégié. Souvent, les exercices proposés proviennent directement des établissements scolaires. De plus, lorsqu'une femme accompagnée d'enfants est placée sous protection, les référentes sociales contactent les écoles concernées pour les informer de la situation et se positionner en tant qu'intermédiaires – garantissant ainsi la continuité entre les différentes actions menées autour des enfants.

### Mesures enfance à l'entrée/ à la sortie (81 ménages composés d'au moins un enfant)

	Nombre à l'entrée	Nombre à la sortie
IP (Information préoccupante)	3	10 (IP émanant de la Résidence Marielle Franco)
Placement judiciaire	3	3
Signalement	2	3
AEMO (Aide éducative en milieu ouvert)	1	2
Évaluation en cours	7	8

**Les enfants étant considérés comme des victimes de violences dès lors qu'ils y assistent**, 100 % des enfants accueillis étaient victimes de violences. Cependant, il est important de préciser qu'ils ont subi :

- des **violences psychologiques directes** dans 18 familles, soit 17,65 % d'entre elles,

- des **violences physiques directes** dans 13 familles, soit 12,74 % d'entre elles,
- des **violences verbales directes** dans 3 familles, soit 2,94 % d'entre elles,
- des **menaces de mort directes** dans 1 famille, soit 0,98 % d'entre elles.

**Les violences intrafamiliales ont des répercussions sur le développement des enfants** et la relation qu'ils entretiennent avec leurs parents. Souvent, le parent soupçonné de violences dévalorise la mère dans son rôle parental, et ce, en présence des enfants. Ce comportement crée chez ces derniers un sentiment d'insécurité, l'impression d'être impliqués dans les violences commises et, parfois, le sentiment d'être responsables de ce que subit leur mère. Certains enfants hébergés sont même déjà intervenus physiquement, pour s'interposer entre leurs parents ou protéger leurs frères et sœurs.

**Les enfants exposés à la violence conjugale éprouvent également des difficultés à établir des liens avec les autres enfants, ou avec les adultes.** Leur perception des relations, en particulier entre hommes et femmes, se construit à partir de leur vécu familial. Il est courant de rencontrer des enfants hypervigilants, inquiets ou particulièrement protecteurs envers leur mère, et d'observer chez eux des relations d'attachement insécurisées. Dans un contexte de violences conjugales, créer des liens affectifs stables est difficile. Cependant, nous constatons qu'une fois en sécurité à la Résidence et soutenus par l'accompagnement quotidien d'une équipe pluridisciplinaire, les enfants et les mères accueillis s'apaisent progressivement, leurs craintes diminuent.

**Régulièrement, le devoir de protection des enfants nous oblige à faire appel aux services de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE).** L'éloignement de l'auteur présumé ne suffit pas toujours à stabiliser la situation. En cas d'inquiétudes, nous signalons la situation aux services compétents afin que l'aide la plus adaptée possible soit proposée à la famille.

### 3. LES TEMPS COLLECTIFS

Au-delà du travail de mise à l'abri et en sécurité, et d'évaluation, proposé par l'équipe éducative, **les maîtresses de maison jouent un rôle important dans les actions collectives menées par l'AUVM**, notamment auprès des femmes et des enfants victimes de violences. Les temps organisés permettent aux familles non seulement de penser à autre chose, mais aussi d'échanger et de s'apercevoir qu'elles ne sont pas seules. Ils revalorisent également les résidentes



dans leurs rôles de mère et de femme. En 2024, comme chaque année, les maîtresses de maison ont proposé une diversité d'actions collectives à destination des enfants et des femmes accueillies, en fonction des objectifs spécifiques visés.

#### ▶ LES ATELIERS BIEN-ÊTRE

**Instaurés pour consolider l'estime de soi des femmes**, les ateliers bien-être proposent les activités suivantes :

- **fabrication de soins du visage** (création par les participantes de leur propre masque de beauté à base de produits naturels),
- **maquillage**,
- **manucure**. L'une des maîtresses de maison ayant participé à une formation de prothésiste ongulaire propose aux résidentes de bénéficier de son expérience et de son expertise. Lorsqu'elles sont proposées par des salons, les prestations de manucure offertes dans le cadre des ateliers bien-être sont souvent inaccessibles aux femmes d'un point de vue financier.

Les ateliers bien-être participent à la revalorisation de l'image de soi des femmes accueillies. **Ils leur offrent un espace de relaxation et les accompagnent dans leur reconstruction**. À chaque fin d'atelier, les professionnels échangent avec les participantes sur le bien-fondé des temps partagés dans ce cadre. À l'unanimité, les participantes de cette année ont exprimé un avis favorable.

**Les ateliers bien-être viennent compléter les séances de socio-esthétique** animées toutes les six semaines par un intervenant externe.

#### ▶ LES ATELIERS CULINAIRES

Des ateliers culinaires sont régulièrement proposés aux femmes et aux enfants, que ce soit autour de recettes pâtisseries (crêpes, gâteaux, cookies) ou salées (gratins, pizzas, tartes). Chaque atelier offre un temps de partage et d'échanges conviviaux

entre les résidents. **L'objectif des séances étant de recréer une complicité entre les mères et leurs enfants, les recettes sont simplifiées** : ainsi, tous les participants, y compris les enfants, peuvent y prendre part. Enfin, des temps de dégustation collective permettent de clôturer les ateliers qui, cette année encore, ont fait l'unanimité auprès de toutes les familles accueillies.

## ► LES APRÈS-MIDIS RÉCRÉATIFS

Tout comme les femmes, les enfants bénéficient de leurs temps de loisirs en participant à la **préparation de goûters**. Dans ce cadre, ils contribuent au choix et à la confection de recettes simples et illustrées.

Après la réalisation du goûter, une **activité sportive** est proposée : jeux en extérieur privilégiés en été (ballon, course de relais, badminton...) ; jeux de société ou ateliers créatifs en cas de mauvais temps (création de bijoux, pâte à modeler...).

Au cours de ces temps, les familles peuvent également visiter le **musée MAC VAL**, à titre gratuit grâce au partenariat mis en place avec la ville.

**Ces différents temps collectifs permettent aux femmes, comme aux enfants, de profiter temporairement de moments de joie et de plaisir. Ils concourent également à renforcer les liens mères-enfants, et à revaloriser l'image des résidentes.**



# Chiffres

## 2024

### DONNÉES ANNUELLES

- Nombre de nuitées théoriques : **14 274 nuitées**.
- Nombre de nuitées réalisées : **9 153 nuitées**.
- Taux d'occupation : **64,12 %**. Les victimes devant obligatoirement être orientées vers notre service (impossibilité de les accueillir en direct), nous sommes tributaires des orientations.
- Moyenne quotidienne : **25 personnes**.
- Taux de rotation : **88,33 %**.

En 2024, nous avons compté :

- **121 orientations** au total, parmi lesquelles :
  - 63 en provenance de la DHFV,
  - 58 du SIAO 94.
- **28 refus de prise en charge**
  - **15 refus des personnes** :
    - 8 refus de mise en protection,
    - 1 non-réponse,
    - 6 refus pour cause de solution personnelle avec hébergement trouvée dans le réseau.
  - **9 refus de la structure/des orienteurs** :
    - 2 pour Résidence complète,
    - 7 pour proximité du lieu ou défaut de protection (accompagnement à la Résidence par l'auteur présumé ou GPS trouvé dans le sac).
  - **4 orientations non abouties** (maintien à l'hôpital ou autre orientation).
- **Dix familles maintenues** après un accueil en 2023.  
Une orientation effectuée le 31 décembre 2024 aboutissant à une admission le 1<sup>er</sup> janvier 2025.
- **92 nouvelles admissions** correspondant à 213 personnes, dont 92 femmes et 121 enfants.
- **L'accueil, au total, de :**
  - 102 situations, soit 102 femmes,
  - 138 enfants,
  - 240 personnes.

## Compositions familiales (102 ménages)

	Nombre	Pourcentage
Femme isolée	21	20,59
Femme + 1 enfant	38	37,25
Femme + 2 enfants	32	31,38
Femme + 3 enfants	8	7,84
Femme + 4 enfants	3	2,94

## Délais entre l'orientation et l'admission (92 admissions)

	Nombre	Pourcentage
J0	86	93,47
J+1	4	4,37
J+2	1	1,08
J+3	1	1,08

## Tranches d'âge des femmes (102 femmes)

	Nombre	Pourcentage
18-25 ans	21	20,59
26-35 ans	52	50,98
36-45 ans	25	24,51
+ de 45 ans	4	3,92

## Tranches d'âge des enfants (138 enfants hébergés)

	Nombre	Pourcentage
Moins de 3 ans	66	47,83
Entre 3 et 6 ans	43	31,16
Entre 7 et 10 ans	14	10,14
Plus de 10 ans	15	10,87

## Évaluations des violences (102 ménages)

	Nombre	Pourcentage
Violences conjugales	83	81,37
Situation non évaluée	15	14,71
Violences intrafamiliales	1	0,98
Conflit conjugal	1	0,98
Autre (tierce personne ou proxénétisme)	2	1,96

## Situations administratives (102 femmes)

	Nombre	Pourcentage
Situation administrative complète	60	58,82
Situation administrative incomplète	31	30,40
En cours de régularisation (récépissé de 1 <sup>re</sup> demande ou attestation de dépôt d'une demande de titre de séjour ; visa...)	9	8,82
Situation administrative inconnue	2	1,96

En 2024 :

- 18 femmes se trouvaient en situation d'**emploi**,
- 5 femmes suivaient une **formation**,
- 78 femmes étaient **sans emploi** (parmi lesquelles 31, au moins, ne disposaient pas d'autorisation administrative de travail),
- 1 femme se trouvait dans une **situation inconnue** (départ de la Résidence avant la fin de la période d'évaluation).

## Types de ressources (102 femmes)

*N.B. Le total des pourcentages est supérieur à 100 %, car une même personne peut disposer de plusieurs types de ressources.*

	Nombre	Pourcentage
Sans ressources	48	47,06
Minima sociaux	31	30,40
Prestations sociales	24	23,53
Revenus du travail	18	17,65
Allocation de retour à l'emploi	4	3,92
Indemnités de formation	3	2,94

En 2024, parmi les femmes accueillies à la Résidence Marielle Franco :

- **48 étaient sans ressources** (dont 40 en situation administrative incomplète ou en cours de régularisation). Ce chiffre représente une proportion de 47,06 % des femmes accueillies, en augmentation de plus de 10 % par rapport à 2023.
- **18 avaient un emploi et 5 suivaient une formation professionnelle**. Ces femmes représentaient 22,55 % de l'ensemble des femmes mises en protection au sein de la structure.

## Revenus du travail (21 personnes en emploi et/ou en formation dont nous connaissons la rémunération)

*N.B. Deux femmes suivaient une formation non rémunérée.*

	Nombre	Pourcentage
Moins de 500 euros	1	4,76
Entre 501 et 800 euros	1	4,76
Entre 801 et 1 200 euros	4	19,05
Entre 1 201 et 1 500 euros	5	23,81
Entre 1 501 et 2 000 euros	6	28,58
Plus de 2 000 euros	2	9,52
Rémunération inconnue	2	9,52

## Mesures enfance à l'entrée/ à la sortie (81 ménages composés d'au moins un enfant)

	Nombre à l'entrée	Nombre à la sortie
Information préoccupante (IP)	3	10 (IP émanant de la résidence Marielle Franco)
Placement judiciaire	3	3
Signalement	2	3
AEMO (Aide éducative en milieu ouvert)	1	2
Évaluation en cours	7	8

- Sur les 138 enfants accueillis au sein de la Résidence au cours de l'année 2024, 22 ont bénéficié d'un soutien scolaire, parmi lesquels :
  - 11 étaient scolarisés en maternelle,
  - 5 en primaire,
  - 6 au collège.
- Au cours de l'année 2024, 42 LAME (à destination des femmes accompagnées d'enfants de moins de 6 ans) ont été organisés à la Résidence Marielle Franco.
- Sur les 110 rendez-vous proposés par la psychologue détachée du Conseil Département du Val-de-Marne intervenant à la Résidence, 104 rendez-vous ont été honorés.

## Préconisations d'orientation (102 femmes)

	Nombre	Pourcentage
Alternative DHFV individuel	35	34,32
Alternative SIAO individuel	18	17,65
Alternative SIAO collectif	9	8,82
Centre Maternel	9	8,82
Alternative DHFV collectif	8	7,84
Évaluation non effectuée	23	22,55

## Nombre et types de sorties (102 situations familiales)

	Nombre	Pourcentage
Sortie DHFV	29	28,43
Retour au domicile	17	16,67
Sortie SIAO 94	16	15,69
Maintien Franco	13	12,75
Sortie réseau ou inconnue	9	8,82
Jouissance du domicile conjugal	7	6,86
Centre Maternel	5	4,90
Transfert autre structure niveau 1	4	3,92
Orientation hors Département	2	1,96

Treize situations familiales prises en charge en 2024 ont été maintenues au début de l'année 2025.

Par ailleurs :

- **17 des 29 sorties DHFV**, soit 58,62 % d'entre elles, ont été orientées vers l'hôtel ;
- **10 des 16 sorties SIAO**, soit 62,50 % d'entre elles, ont été orientées vers l'hôtel.

Il est important de préciser que **16,67 % des femmes sorties en 2024 sont retournées au domicile**. Ce chiffre est plus important qu'en 2023. La proportion de retours au domicile augmente, notamment parmi les femmes recevant une orientation de sortie vers l'hôtel.

### Types de sorties réelles via le SIAO 94 et la DHFV (50 réorientations)

*N.B. Les sorties réelles ne prennent en compte ni les sorties via le réseau, ni les retours au domicile ni les maintiens dans la structure (39 situations)*

SIAO 94 (16 réorientations)		DHFV (34 réorientations)	
Hôtel	10	Hôtel	17
CHU (Centre d'hébergement d'urgence)	2	Logement partagé	5
CHRS (Centre d'hébergement et de réinsertion sociale)	2	Centre Maternel	5
Logement ALTHO (dispositif Alternative à l'hôtel)	1	Logement relais individuel	4
Logement ALT	1	Relais de Thiais	3

### L'évolution des violences déclarées entre le début et la fin de prise en charge (102 femmes)

*N. B. Le total des pourcentages est supérieur à 100 %, une femme pouvant avoir été confrontée à plusieurs types de violences.*

Types de violences	Violences déclarées à l'entrée		Violences évaluées pendant la prise en charge	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
<b>Psychologiques</b>	90	88,24	79	77,45
<b>Verbales</b>	30	29,41	72	70,59
<b>Physiques</b>	81	79,41	67	59,80
<b>Financières</b>	39	38,23	31	30,39
<b>Menaces de mort</b>	13	12,74	30	29,41
<b>Sexuelles</b>	27	26,47	27	26,47
<b>Administratives</b>	29	28,43	17	16,67
<b>Cyber-violences</b>	4	3,92	8	7,84

Les enfants étant considérés comme des victimes de violences dès lors qu'ils y assistent, 100 % des enfants accueillis étaient victimes de violences. Cependant, il est important de préciser qu'ils ont subi :

- des **violences psychologiques directes** dans 18 familles, soit 17,65 % d'entre elles,
- des **violences physiques directes** dans 13 familles, soit 12,74 % d'entre elles,
- des **violences verbales directes** dans 3 familles, soit 2,94 % d'entre elles,
- des **menaces de mort directes** dans 1 famille, soit 0,98 % d'entre elles.

## Démarches de protection (102 femmes)

	Nombre de démarches effectuées à l'entrée	Nombre de démarches effectuées lors de la prise en charge	Total des démarches effectuées	
			Nombre	Pourcentage
Suppression de la géolocalisation	85	8	93	91,18
Blocage du numéro de téléphone de l'auteur	63	17	80	78,43
Plainte	45	20	65	63,72
Demande de domiciliation	5	41	46	45,10
Main courante	9	23	32	31,37
Requête JAF (juge aux affaires familiales) pour divorce ou garde d'enfants	2	20	22	21,57
OP (ordonnance de protection)	2	12	14	13,72
Changement de puce téléphonique	4	7	11	10,78
Modification des mots de passe des réseaux sociaux	3	5	8	7,84
Non-usage de la carte vitale et de la mutuelle	2	3	5	4,90
Création d'une adresse électronique	0	4	4	3,92
Vérification du véhicule auprès d'un garage	2	0	2	1,96
Réinitialisation téléphonique	1	1	2	1,96
TGD (téléphone grave danger)	1	0	1	0,98

## CONCLUSION

L'année 2024 aura permis à la Résidence Marielle Franco de poursuivre le travail mené depuis 2019. **L'expertise de l'équipe permet de gérer l'ensemble des situations accueillies avec sécurité, et ce, toujours dans l'objectif de préparer les familles à leurs sorties.**

En plus de la mission d'évaluation et d'orientation assurée par les professionnels, le travail quotidiennement mené par les maîtresses de maison permet aux femmes d'envisager l'amélioration de leur situation, ne serait-ce qu'en participant à des actions collectives.

**Les objectifs de la Résidence Marielle Franco pour 2025** sont :

- d'approfondir le travail effectué sur la parentalité et l'évaluation des conséquences des violences sur les enfants, co-victimes de violences conjugales, en lien avec les équipes du Centre Maternel,
- de poursuivre et consolider les actions déjà menées pour garantir la mise en sécurité des familles, notamment dans le domaine de la cybersécurité,
- d'adapter les orientations « post-Franco » en coordination avec les équipes des espaces départementaux des solidarités (EDS), pour garantir la fluidité des transitions,
- d'organiser des rencontres et de développer des projets communs avec l'ensemble de ses partenaires.





**Association d'intérêt général**

4 rue du Docteur Calmette 94310 ORLY

Tél : 01 45 97 24 05 • [info@auvm.org](mailto:info@auvm.org)

N° SIRET : 332 335 702 000 46 • Code APE : 8790 B

[www.auvm.org](http://www.auvm.org)